

GUIDE PRATIQUE PERMIS DE VÉGÉTALISER

*"Fleurissons ensemble
Mondonville"*



mairie de
**mon
ville**



Embellir Mondonville, participer à la biodiversité,
créer du lien, favoriser les échanges !



Sommaire



DEMANDER son
permis de végétaliser



AMÉNAGER
son espace



ENTRETENIR
son espace



Les plantes
DÉCONSEILLÉES

Demander son permis de végétaliser rien de plus facile !

2

JE RENSEIGNE
le formulaire
de demande

1

JE PRENDS
CONNAISSANCE du guide
pratique et de la charte
de végétalisation

3

LE COMITÉ DE SÉLECTION
ÉTUDIE la faisabilité de
mon projet et sa conformité
avec la charte de végétalisation
et instruit ma demande. . Il
peut me conseiller (choix des
essences, sites de
plantation, supports,
entretien...).

✓
**MON
PROJET
EST VALIDÉ**

**J'obtiens mon "permis de
végétaliser" :**

c'est une autorisation
d'occupation temporaire
du domaine public
accordée à toute personne
qui s'engage à réaliser et
entretenir son dispositif de
végétalisation.

Je peux jardiner !

J'achète les plantes et
je les mets en terre à la
meilleure période.

X
**MON
PROJET
N'EST PAS
POSSIBLE ?**

**Le permis de végétaliser pourra être refusé
selon plusieurs motifs comme :**

- ✿ La présence de réseaux en sous-sol ;
- ✿ La largeur insuffisante sur le trottoir pour assurer la continuité piétonne et le cheminement des personnes à mobilité réduite (une largeur d'1m40 minimum d'espace libre jusqu'à la rue) ;
- ✿ La privatisation de cet espace.

JE RESPECTE LES CONTRAINTES D'AMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

- ✿ **L'accessibilité** : je dois respecter une bande de 1m40 de passage libre pour le passage des piétons, des poussettes, les fauteuils roulants. La végétation ne doit pas dépasser du périmètre de la zone définie, elle ne doit pas gêner l'accès au mobilier urbain.
- ✿ **La sécurité** : la végétation ne doit pas gêner la visibilité de la signalétique routière (feux tricolores, panneaux).

JE PRÉPARE LA ZONE

Plantation :

L'idéal est d'apporter du compost à la terre afin de l'amender. Je réalise un trou dont la largeur sera légèrement supérieure à la motte de la plante. Cette dernière devra être humidifiée et son chignon de racines desserré avant qu'elle ne soit installée dans la fosse de plantation. Je remplace ensuite la terre tout autour de la plante sans oublier de la tasser pour assurer la prise des racines et j'arrose copieusement !

Plantation en pied d'arbre :

Afin de ne pas fragiliser l'arbre, je respecte une zone de 30 à 60 cm autour du collet (pied du tronc). Le collet ne doit pas être enterré sous peine d'engendrer l'apparition de champignons et ainsi dégrader la santé de l'arbre. De la même manière j'évite de travailler la terre autour des racines apparentes. Toute plantation doit être effectuée en respectant l'arbre : pas de blessures, coupes, clous, accroches...



JE SÉLECTIONNE MES VÉGÉTAUX

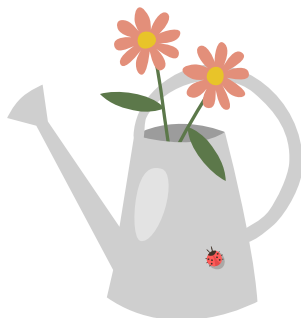
Je choisis des espèces régionales ayant de faibles besoins en eau, bien adaptées à notre environnement et ne nécessitant qu'un faible entretien, et je ne plante pas d'essences toxiques, invasives ou allergisantes.

Je donne la priorité aux plantes vivaces qui vivent au minimum quatre à cinq ans et aux plantes à bulbes à floraison printanière.

Les plantes potagères et aromatiques sont déconseillées, la consommation des produits sera de la responsabilité des cueilleurs.

JE PLANTE À LA BONNE PÉRIODE

Les plantations se font toujours **hors période de gel** : à l'automne ou au printemps. Je m'assure que la terre soit relativement humide avant de planter. Dans le cas contraire, j'arrose et je repousse la plantation au lendemain.



J'entretien mon espace

En tant que détenteur du permis de végétalisation je suis responsable de l'entretien des plantations. Je suis tenu d'arroser, de ramasser les feuilles tombées sur la voie publique, de tailler.... Je dois également respecter l'environnement et la biodiversité, l'usage des pesticides est proscrit.

J'ARROSE LES VÉGÉTAUX DE FAÇON ÉCONOME

La fréquence d'arrosage dépend du type de sol des espèces de l'ensoleillement et de la météo.

A la plantation, la plante a besoin d'eau pour son enracinement (2 à 3 fois par semaine en moyenne). Ensuite l'objectif est de réaliser des apports de plus en plus espacés afin que la plante puisse développer son système racinaire en profondeur. Elle sera ainsi plus apte à être autonome,

Conseils du jardinier

- ✿ **J'évite l'arrosage** en plein soleil
- ✿ **J'arrose à la base des plantes** afin de limiter le développement des maladies
- ✿ **J'évite l'eau stagnante** pour empêcher la reproduction de moustiques



JE DÉSHERBE

Le désherbage est manuel.

Je retire régulièrement les herbes spontanées à fort développement, surtout les jeunes arbres qui viendraient faire concurrence aux plantations. Si cela ne vous gêne pas, vous pouvez tolérer des adventices rampant fleurs spontanées pour préserver un couvert végétal améliorant ainsi le sol et la biodiversité

JE PAILLE

Le paillage est conseillé et doit uniquement être d'origine végétale. Il permet d'améliorer le sol de limiter les arrosages et de faciliter le désherbage

JE RESPECTE L'ENVIRONNEMENT

- ✗ L'utilisation de tout **produit phytosanitaire ou engrais chimique** est strictement **interdit**.
- ✗ Seul le compost mélangé, le terreau et le paillage sont autorisés.
- ✗ L'utilisation de **machines motorisées** est strictement **interdite**.

Liste des plantes découragées

Cette liste est indicative et non exhaustive. La commune se réserve le droit de refuser des plantes non listées entrant dans les catégories définies.

PLANTES TOXIQUES, PSYCHOTROPES ET ILLICITES

EXEMPLES

Aconit, ciguë, muguet, digitale, ancolie, ricin, datura, belladone, mandragore...

PLANTE INVASIVES

EXEMPLES

Ambroisie, séneçon du Cap, berce du Caucase, herbe de la pampa, impatiens ou balsamine de l'Himalaya, renouée du Japon....



CONTACT

MAIRIE DE MONDONVILLE

 15, avenue de la République

 **05 61 85 21 79**

 **mairie@mondonville.fr**

 www.mondonville.fr